

Les 35 structures de l'insertion par l'activité économique (SIAE) dans le département d'Indre-et-Loire

ETP : équivalents temps plein



Chiffres clés

2 309 salariés en insertion soit **624 ETP**
35 SIAE dont :

- 13 Ateliers et chantiers d'insertion
- 7 Entreprises d'insertion
- ▲ 12 Associations intermédiaires
- 3 Entreprises de travail temporaire d'insertion




**PRÉFÈTE
DE L'INDRE-
ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DREETS INFOGRAPHIE
RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE

L'insertion par l'activité économique

DEPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE EN 2020

Directeur de la publication: Pierre GARCIA - Réalisation: SESE (Service Etudes, Statistiques, Evaluation) - Publication: Mai 2022 - www.goodby.fr



L'insertion par l'activité économique (IAE) permet aux personnes les plus éloignées de l'emploi, en raison de difficultés sociales et professionnelles particulières (âge, état de santé, précarité) de bénéficier d'un accompagnement renforcé qui doit faciliter leur insertion professionnelle.

Les structures de l'IAE sont pilotées localement par les unités départementales de la DREETS avec le concours des conseils départementaux. Elles bénéficient toutes d'une aide financière grâce à un conventionnement avec l'Etat et le cas échéant avec le conseil départemental.

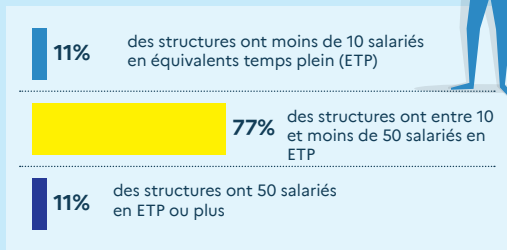
Les ateliers et chantiers d'insertion (ACI) sont créés par une structure porteuse (association, collectivité locale, établissement public...). Les salariés en insertion sont mis en situation de travail sur des activités d'utilité sociale, répondant à des besoins collectifs non satisfaits. Ils bénéficient d'une rémunération horaire au moins égale au Smic.

Une entreprise d'insertion (EI) est une entreprise opérant dans le secteur marchand, mais dont la finalité est avant tout sociale. Les salariés en insertion produisent des biens et des services destinés à être commercialisés sur un marché, tout en bénéficiant d'actions d'accompagnement socioprofessionnel (réentraînement aux rythmes de travail, formation, accompagnement social...).

Une association intermédiaire (AI) est une association à but non lucratif, régie par la loi de 1901. Les salariés en insertion sont mis à disposition auprès de particuliers, d'associations, de collectivités locales ou d'entreprises pour la réalisation de travaux occasionnels.

Une entreprise de travail temporaire d'insertion (ETTI) est une entreprise d'intérim dont l'activité est entièrement centrée sur l'insertion professionnelle des personnes en difficulté. Les salariés en insertion effectuent des missions d'intérim auprès d'entreprises clientes.

Les 35 structures de l'IAE...

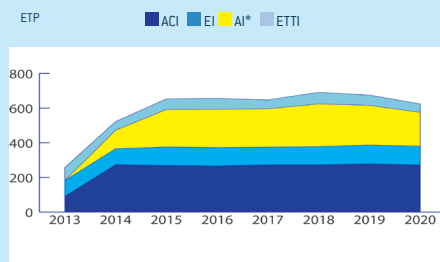


... et leur poids économique

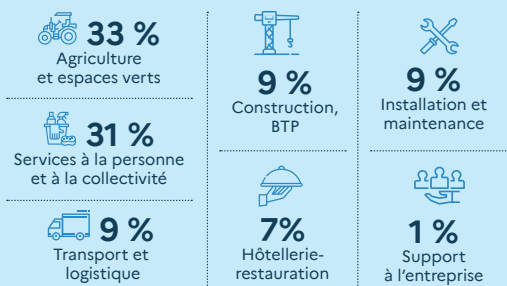
- 6,9 millions d'euros de subvention de l'État
- 2,1 millions d'euros de subvention du Conseil départemental

Les salariés en insertion...

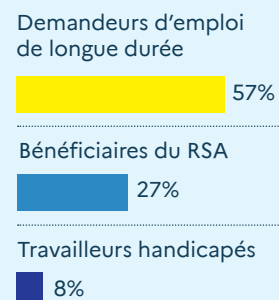
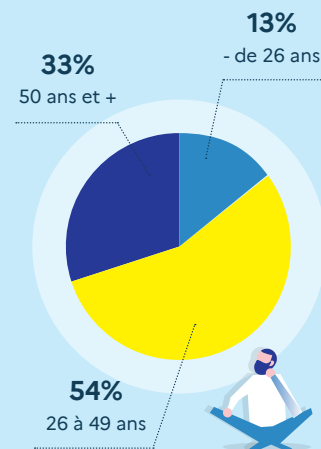
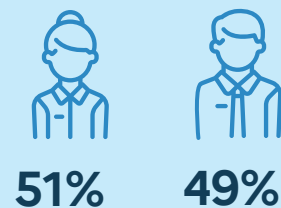
2 309 salariés en parcours d'insertion sur l'année 2020 soit 624 équivalents temps plein (ETP)



...et les principaux métiers qu'ils exercent



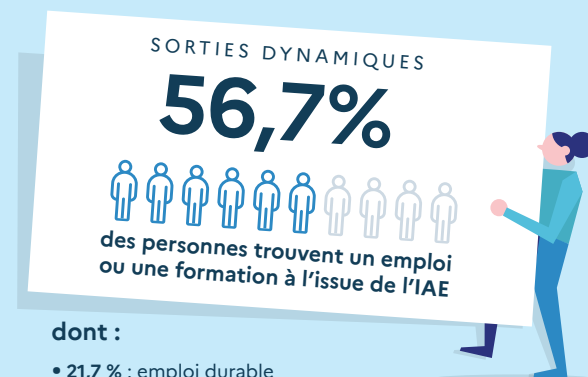
Le profil des salariés de l'IAE



Les sources de données

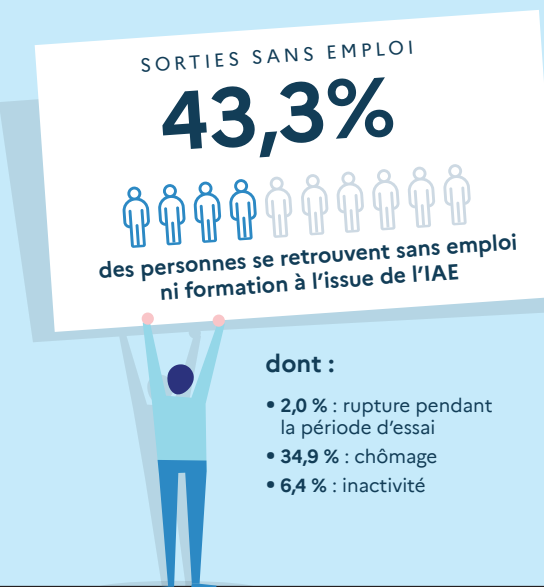
Les données relatives au poids économique des structures de l'IAE sont issues des dialogues de gestion de ces structures. Toutes les autres données présentées dans cette infographie proviennent des bases de la DARES, construites à partir de l'exploitation des données de l'Agence des Services et de Paiement (ASP).

Les sorties de l'IAE



dont :

- 21,7 % : emploi durable (CDI, CDD de + de 6 mois, création d'entreprise, titularisation dans la fonction publique...)
- 17,4 % : emploi de transition (CDD de - de 6 mois, contrat aidé en CDD...)
- 17,6 % : autres sorties positives (embauche dans une autre structure de l'IAE, formation...)



dont :

- 2,0 % : rupture pendant la période d'essai
- 34,9 % : chômage
- 6,4 % : inactivité